



ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (ARUQO)

Conseil d'administration - président : André Régimbald, vice-
président : Jacques-André Lequin, représentante du Groupe des
Laurentides : Liette Faubert, trésorier : Pierre Charron, secrétaire :
vacant

19 février 2024, Volume 1, n°9

INFOLETTRE

1. Une neuvième Infolettre

Notre but : informer les personnes retraitées des dernières nouvelles de l'Université, des activités auxquelles prend part l'Association, ainsi que des assemblées ou des déjeuners qu'elle entend organiser, histoire de conserver, entre autres choses, des liens qui nous sont chers. Les personnes retraitées de l'UQO, pour lesquelles nous avons les coordonnées, recevront ainsi cette *Infolettre* quatre (4) fois par année.

2. Poste de secrétaire

Conséquemment au départ de Pierrette Mageau, le C.A. est toujours à la recherche **d'un ou d'une secrétaire**. Étant donné les outils électroniques à notre disposition dont l'utilisation de ZOOM lors des réunions du C.A., cette personne peut tout à fait habiter la région des Laurentides.

La personne intéressée à travailler au sein de notre Association peut contacter toute personne membre du C.A., via son courriel de l'UQO.

3. Projets 2024 : Création d'un Dépliant & modification du Logo

Nous sommes à élaborer un *dépliant* de présentation de l'ARUQO et nous souhaitons ultérieurement travailler sur la forme et le contenu de notre site web. Il va sans dire que ce dépliant sera déposé sur notre site Web mais, surtout, ce sera un outil utile en vue d'informer les futures ou les nouvelles personnes retraitées. Il est certain qu'au cours de la prochaine année l'ARUQO pourra mieux promouvoir ses activités.

Rappelons qu'à la suite de l'Assemblée générale (AGA) qui s'est déroulée le 16 novembre dernier, les membres présents ont adopté à l'unanimité le changement de nom de notre Association, lequel dorénavant se lira de la façon suivante :

Association des **retraitées et retraités** de l'Université du Québec en Outaouais (ARUQO).

Les membres du CA vont rencontrer bientôt la graphiste, étudiante à l'*Écoles des arts et cultures* (la même qui a conçu notre logo), laquelle aura la tâche de mettre en page le dépliant et de modifier le logo pour y insérer le nouveau nom de notre Association.

Nous vous reviendrons à ce sujet.

4. Protocole d'entente signée entre l'ARUQO et l'ARO

Le président et le vice-président se sont rendus fin janvier au bureau de *l'Académie des retraités de l'Ontariens* (ARO) en vue de signer un *Protocole d'entente* entre nos deux associations.

L'ARO et l'ARUQO ont essentiellement convenu des aspects suivants :

1 - **Les membres cotisants** - pour 2023-2024 - de l'ARUQO peuvent adhérer à l'ARO en payant une **cotisation annuelle égale à la moitié de la cotisation régulière** demandée par l'ARO. Cette offre est renouvelable annuellement.

Actuellement, les membres cotisants de l'ARUQO paieront **15.00 \$** au lieu de 30.00 \$ pour devenir membres de l'ARO et se prévaloir de ses activités.

2 - L'ARUQO percevra cette cotisation et la transmettra à l'ARO avec le nom du cotisant et son adresse courriel dans les trente (30) jours de la réception de cette cotisation.

Par « **membres cotisants** » il faut entendre celles et ceux qui ont payé, l'année courante, leur cotisation (20.00 \$) à l'ARUQO et qui sont donc membres en règle.

Nous encourageons fortement les membres cotisants de notre Association à se prévaloir de cette offre. Les activités et les formations proposées par l'ARO sont nombreuses, intéressantes et fort diversifiées.

Voir le lien suivant :

<https://aro.activigo.com/program>

5. Comité Prix Employé ou Employée d'honneur ~ 2024

Comme chaque année, le comité se réunira.

Toutefois, les membres du comité, provenant des associations et syndicats (Groupe professionnel et Personnel de soutien), ayant récemment formulé plusieurs commentaires au regard du processus d'attribution du *prix Employée ou Employé d'honneur*, le vice-recteur à l'administration et aux ressources souhaite que des travaux de révision de ce *Prix* soient entrepris et que des recommandations de modifications, le cas échéant, soient transmises au Comité de direction.

Pour ce faire, un comité *ad hoc* sera créé, formé de représentants des associations et des syndicats, et ce, pour effectuer ces travaux de révision. La première rencontre devrait se tenir au début du mois d'avril et trois (3) rencontres sont prévues.

Madame **Carolle Moyneur** a bien voulu participer, à titre de représentante de l'ARUQO, à l'étude des candidatures de 2024 et aux travaux de révision de ce comité. Les membres du CA l'en remercient.

6. Préparation à la retraite : présentation aux futur.e.s retraitées et retraités

À la fin mai de cette année, à l'invitation du Service des ressources humaines, le président ou le vice-président ira faire une courte présentation auprès des membres du personnel qui vont participer à la journée de préparation à la retraite. Le but de cette démarche est de mieux faire connaître l'ARUQO et d'inciter ces personnes à en devenir membres.

7. Objet : Assurance-vie Manuvie : versement du 2 000 \$ au décès

L'année dernière, lors d'un dîner de l'ARUQO, un de nos membres nous avait dit avoir fait des démarches auprès du Service des ressources humaines de l'UQO à propos du **2 000 \$** auxquels les personnes retraitées ont droit dans le cas où elles n'adhèrent pas, lors de la prise de leur retraite, à l'option d'assurance-vie de Manuvie. Ce membre n'avait pas reçu, semble-t-il, une réponse claire.

Au dîner, nous nous sommes rendus compte qu'une certaine confusion régnait à ce sujet.

Il est manifeste que dans le formulaire ou la feuille d'information remise aux futur.e.s retraité.e.s « **Ce que vous devez savoir sur vos assurances collectives à la retraite** » se trouve la rubrique « Assurance vie de base », qui pose la question suivante : « *Si je ne me prévaux pas de l'option d'assurance-vie à la retraite, qu'arrive -t-il ?* » Réponse : « **Un montant d'assurance vie de 2 000 \$ vous est acquis sans paiement de prime et sera versé aux bénéficiaires que vous avez désignés** ».

Il y a quelques années, notre vice-président, Jacques-André Lequin, avait expédié un courriel aux membres du CA (dont nous reproduisons un extrait) par lequel, après s'être informé auprès de la professionnelle aux RH de l'époque, il nous confirmait la chose suivante :

« **Le montant de 2 000 \$** (ou tout autre montant d'assurance-vie) sera payé à la personne désignée (ou héritiers légaux) après que le liquidateur (*exécuteur*) testamentaire contacte la personne responsable de l'UQO qui lui fera parvenir les formulaires appropriés. Une fois ceux-ci remplis, cette personne fera les démarches nécessaires auprès de Manuvie. Bref, il n'y a rien d'automatique, mais c'est bien de savoir que c'est l'UQO qui fait les démarches auprès de l'assureur. »

La directrice du Service des ressources humaines, madame Manon Michaud, nous a confirmé, dans un courriel daté du 6 novembre, que son service et son personnel étaient tout à fait au courant de ce droit acquis pour les personnes qui n'ont (ou qui ne vont) pas, bien sûr, opté à leur départ, pour l'assurance-vie à la retraite.

Depuis lors, le Service des ressources humaines a répondu à notre membre. Nous en remercions madame Michaud.

8. Le Groupe des Laurentides : un message de votre représentante

Bonjour aux personnes retraitées des Laurentides,

Information :

- L'ARUQO a conclu, comme vous le savez, une entente avec l'Académie des retraités de l'Outaouais (l'ARO), **Plusieurs conférences et activités de formation sont offertes en mode virtuel et donc accessibles aux personnes retraitées des Laurentides.**

Voici le lien pour la programmation : [PROGRAMMATION HIVER 2024 - Académie des Retraités de l'Outaouais \(activigo.com\)](https://www.activigo.com/programmation-hiver-2024-academie-des-retraites-de-loutaouais)

- Nous travaillons présentement à l'organisation d'une formation en mode virtuel sur la **cybersécurité**; *surveillez votre courriel.*

Activités :

- Le 5 février dernier, quelques personnes retraitées se sont jointes à une activité de randonnée au Parc du Lac Jérôme. Cette activité a été suivie d'un dîner amical.
- Des rencontres en mode virtuel sont organisées deux fois par mois avec les personnes retraitées et des membres du personnel en poste afin d'échanger informellement et de renouer des liens.

Les personnes intéressées à se joindre aux prochaines activités peuvent communiquer avec Liette Faubert à l'adresse de l'ARUQO; retraites@uqo.ca

Liette Faubert
Retraitée, Membre du C.A. ARUQO
Groupe des personnes retraitées des Laurentides

Monique Filiatrault
Retraitée, collaboratrice

9. Des nouvelles de la Fondation



Le pouvoir de l'éducation transcende les frontières et ouvre les portes de l'avenir. Aujourd'hui, unissez-vous à la cause qui façonne des destins et transforme des vies à l'Université du Québec en Outaouais.

Appuyer la Fondation de l'UQO, c'est une occasion exceptionnelle pour vous, en tant que membre de la communauté universitaire, de montrer votre engagement envers les étudiants et notre université.

Vous êtes assurément toutes et tous très fiers de faire partie de cette grande famille qu'est l'UQO. Et quelle meilleure façon de concrétiser cette fierté, que d'investir dans nos étudiants !

Chaque don, qu'il soit grand ou petit, contribue à façonner l'expérience universitaire. Il aide à financer des bourses, à améliorer nos services, à soutenir la recherche novatrice et à renforcer notre institution.

Ce n'est pas seulement une question d'argent, c'est une question de solidarité et de dévouement envers notre mission éducative. Chacun de nous peut faire une différence.

Ensemble, nous pouvons faire la différence, ensemble, investissons dans nos étudiants.

Merci pour votre générosité et votre engagement envers l'UQO.

Donnez dès maintenant : <https://www.jedonneenligne.org/fondationuqo/DG/>

fondation@uqo.ca

10. Dîner de l'ARUQO à Gatineau le jeudi 1^{er} février 2024

Sept (7) personnes se sont réunies au **SHAKER Cuisine & Mixologie** à Gatineau, 1100 boulevard Maloney (Centre d'achat). Le choix de ce nouvel endroit a vraiment plu à la majorité.

Surveillez vos courriels, car une nouvelle rencontre festive y sera organisée ce printemps.

11. Présence de l'ARUQO au C.A. de l'UQO et au C.A. de la Fondation

Rappel :

C.A. de l'UQO

Le lundi 14 février 2022, sur proposition de la rectrice et du président, les membres du C.A. de l'UQO ont consenti, par la Résolution 444-CA-6855, à ce que l'ARUQO obtienne un *siège d'observateur*. Ce siège d'observateur régulier donne un droit de parole à la personne représentante, mais *sans droit de vote*.

À la demande des responsables, le 31 janvier 2022 le C.A. de l'ARUQO désignait à titre d'observateur, le président de l'Association, André Régimbald, au Conseil d'administration de l'UQO.

C.A. de la Fondation

L'ARUQO a obtenu, le 17 mars 2021, un **siège** au **C.A. de la Fondation**, avec *droit de vote*. **Jacques-André Lequin** s'est porté volontaire pour être le premier représentant de l'ARUQO au C.A. de la Fondation.

12. L'ARUQO membre de la FRUQ

Rappelons que notre Association est membre à la *Fédération des retraités de l'Université du Québec* (FRUQ). Elle participe à son Assemblée générale annuelle. Fondée en 1999, la FRUQ est un organisme sans but lucratif qui regroupe **13 associations** de personnes retraitées des établissements du réseau de l'Université du Québec. Actuellement, ces associations comptent plus de 1 400 membres.

« Elle a comme but de favoriser la mise en commun des préoccupations à incidences collectives comme les assurances et les régimes de retraite, afin d'améliorer les conditions de vie des retraitées et retraités et d'assurer la défense de leurs droits ».

Voir :

<http://www.uquebec.ca/fruq/>

13. Membership & cotisation

Gentil rappel : la cotisation 2023-2024 est à verser pour celles et ceux qui veulent devenir membre de l'ARUQO ou simplement le rester.

Toute personne retraitée est invitée à devenir officiellement un « membre actif » de l'ARUQO. Elle doit, pour ce faire, verser une cotisation *annuelle* de **20.00 \$**. Rappelons que **seuls les membres actifs en règle ont le droit de vote aux assemblées annuelles**. En effet, selon les *Statuts et Règlements* de l'ARUQO « l'ensemble des membres actifs de l'Association constitue l'Assemblée générale » (art. 5.1).

Comment verser sa cotisation ?

Pour celles et ceux qui souhaiteraient devenir membres de l'Association – nous vous encourageons bien sûr à le faire – ou tout simplement maintenir leur *membership*, nous sommes maintenant en mesure de recevoir la cotisation de **20.00 \$** pour l'année 2024 :

Par virement **INTERAC** au compte courriel de l'ARUQO :
retraites@uqo.ca

Si on vous demande un identifiant secret, s.v.p., utilisez le prénom de notre Rectrice : *Murielle*.

14. Rappel : Assurances collectives : avant et à 65 ans (par Jacques-André Lequin)

Résumé : *L'assurance de l'Université se termine lorsque vous fêtez votre 65^e anniversaire de naissance. Si vous désirez remplacer cette assurance, vous devez le faire avant votre 65^e anniversaire de naissance*

De façon générale, si vous prenez votre retraite avant 65 ans vous continuez de bénéficier de vos assurances collectives actuelles, et ce, pour les mêmes primes. À 65 ans ces assurances prennent fin, de même que la participation financière de l'employeur à toutes formes d'assurance. Cependant, il demeure possible d'obtenir des assurances équivalentes, sans examen médical et à un coût *raisonnable* **à condition de faire les démarches avant d'atteindre 65 ans**.

Puisque l'assurance vie est facultative et que les choix sont multiples, je vous renvoie aux publications citées ci-bas.

La RAMQ (Régime d'assurance maladie du Québec) est obligatoire (sauf si exempté); l'inscription à la RAMQ est automatique. Plusieurs choisissent d'ajouter à la couverture de la RAMQ une assurance privée complémentaire.

Depuis près de 15 ans, Pierre Laplante, de la FRUQ, met à jour une étude coûts/bénéfices des offres de différentes compagnies d'assurance et il a toujours conclu que **Beneva** (anciennement *La Capitale*) offre une couverture très adéquate, comparable à celle de l'UQ, avec un taux de remboursement et des primes très concurrentielles; cette offre est la plus avantageuse dans la plupart des cas, évidemment les situations peuvent varier. Notons qu'il est possible d'obtenir une assurance privée de Manuvie qui offrirait les mêmes avantages que celle de l'UQ, mais la prime est faramineuse.

On obtient cette assurance collective de **Beneva** par son adhésion à l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), 1-800-653-2747, <https://www.aqrp.ca/>), nous sommes éligibles pour devenir membre de l'AQRP. Notons qu'une fois assuré par Beneva, vous n'êtes pas obligé de maintenir votre adhésion à l'AQRP, mais nous vous encourageons à en demeurer membre.

N.B. Le présent texte est un résumé très sommaire des documents suivants :

Présentation de Pierre Laplante - Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ) et

Dépliant UQ : « *Ce que vous devez savoir sur vos assurances collectives à la retraite* ».

La présentation et le dépliant se retrouvent sur le site de la FRUQ :

<https://www.quebec.ca/fruq/dossiers/asscoll/assurances.html>

Avant de prendre toute décision, veuillez consulter attentivement les documents ci-haut cités.

Merci de votre attention et au plaisir de vous revoir bientôt !
